

N°DCA-2019-007

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
2
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
« MATERIELS ROULANTS ET NAVIGANTS DU PLAN PLURIANNUEL
D'EQUIPEMENT 2019-2022 »**

Le 07 février 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 janvier 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU.

MM. Nicolas BERTRAND, Bastien CORITON, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

MM. Eric BLOND, Christian DUVAL, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur Sébastien TASSERIE.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE – représentée, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER - représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,*
- *la délibération n°DCA-2019-003 du 07 février 2019 portant création du Plan Pluriannuel d'Equipement.*

*

**

Le présent rapport a pour objet la création de l'Autorisation de Programme (AP) relative à l'acquisition et / ou au renouvellement des matériels roulants et navigants intégrés dans le Plan Pluriannuel d'Equipement pour la période 2019-2022.

Cette autorisation de programme a vocation à mettre en œuvre le plan d'acquisition des matériels suivants :

	TOTAL	2019	2020	2021	2022
Véhicules opérationnels et moyens naviguants	9 373 779,00 €	2 200 745,00 €	2 203 185,00 €	2 497 042,00 €	2 472 807,00 €
Véhicules non opérationnels	339 598,00 €	134 718,00 €	73 265,00 €	69 818,00 €	61 797,00 €
Total	9 713 377,00 €	2 335 463,00 €	2 276 450,00 €	2 566 860,00 €	2 534 604,00 €

Il vous est proposé d'approuver la création de l'AP et le phasage des crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels roulants et navigants	9 713 377,00 €	2 335 463,00 €	2 276 450,00 €	2 566 860,00 €	2 534 604,00 €

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190207-DCA-2019-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2019

Affichage : 11/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

